

COMMUNE DE PLOUGONVEN

*Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
Canton de Plouigneau*

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260814-A_2026_96-AR

ARRÊTÉ **N°A-2026-96**

Arrêté interdisant provisoirement les prélèvement d'eau

LE MAIRE DE PLOUGONVEN

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, et L2212-5,
VU L'arrêté préfectoral n°29-2026-08-07-00004 du 7 août 2026, plaçant le département du Finistère en situation de crise sécheresse et réglementant temporairement les prélèvements et les usages de l'eau dans le département du Finistère",
VU L'arrêté municipal A-2026-93 du 10 juillet 2026 portant limitation temporaire des usages de l'eau dans la commune de Plougonven ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de préserver la ressource en eau,
CONSIDÉRANT que la situation hydrologique sur le territoire communal motive des mesures de restriction des usages de l'eau pour satisfaire la préservation de la salubrité publique,

A R R Ê T E

- Article 1^{er}.** Il est interdit de :
- prélever de l'eau dans le lavoir et la fontaine-Christ ;
 - prélever de l'eau aux robinets des cimetières ;
- Article 2.** Sanctions : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée, poursuivie et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3.** Conditions de validité du présent arrêté : le présent arrêté est applicable à partir du 15 août 2026 et jusqu'au 31 octobre 2026. Il pourra être prolongé ou renforcé ultérieurement si les conditions climatiques l'exigent.
- Article 4.** Contestation : le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
- Article 5.** Le maire de la commune de Plougonven et le commandant du groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Plougonven, le 14 août 2026

Le Maire

Bernadette Auffret



